

Ville de Turckheim - 68 - Ville de Turckheim	CA	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					674 487,89	335 256,06										15 192,62	57 496,90	
EHPAD DU BRAND	2009	X	Garanti d'emprunt EHPAD DU BRAND	SOC CREDIT MUTUEL STRASBOURG EMPRUNT	224 487,89	8 032,44	0,25	T	F	4,3	F		4,3			1 190,66	31 284,58	
EHPAD DU BRAND	2011	X	EHPAD DU BRAND	SOC CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU BRAND	450 000,00	327 223,62	9,92	M	F	4,1	F		4,1			14 001,96	26 212,32	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 798 690,03	2 203 191,16										18 609,38	84 683,25	
HABITATS DE HAUTE-ALSACE	2002	X	Travaux de menuiserie de 32 logements route Romaine	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	53 357,00	4 239,66	0,08	A	F	3,7	F		2,2			186,36	4 231,38	
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE	2007	P	SICCE prêt aidé réhabilitation de la Cité Turenne	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	430 200,00	189 466,60	5,58	T	F	2,75	F		1,75			3 632,42	31 064,30	
HABITATS DE HAUTE-ALSACE	2007	P	Opération de réhabilitation de logements 79, rue d	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	135 000,00	108 410,93	25,75	A	R	2,3	R		0,55			617,54	3 868,78	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Ville de Turckheim - 68 - Ville de Turckheim	CA	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE	2007	P	SICCE prêt aidé réhabilitation de la Cité Turenne	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	286 800,00	124 506,27	5,58	T	F	2,88	F		1,4			1 914,12	20 655,36	
HABITATS DE HAUTE-ALSACE	2011	C	Habitats de Haute Alsace-compactage divers logement	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	634 333,03	517 567,70	18,50	A	R	3,26	R		2,26			12 258,94	24 863,43	
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE	2016	X	Garantie d'emprunt Pole Habitat Centre Alsace 2ème Ligne	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	414 696,00	414 696,00	49,67	A	R	0,55	R					0,00	0,00	
POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE	2016	X	Garantie d'emprunt Pole Habitat Centre Alsace 1ère Ligne	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Cdc	844 304,00	844 304,00	39,67	A	R	0,55	R					0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					3 473 177,92	2 538 447,22										33 802,00	142 180,15	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.